



ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 30 JUIN ET 7 JUILLET 2024 AUCUN SOUTIEN AUX PERSONNELS DES BUREAUX « ÉLECTIONS » PAR LE CORPS PRÉFECTORAL

**« AGENTS DES BUREAUX DES ÉLECTIONS,
VOTRE EMPLOYEUR NE SE BAT PAS POUR VOUS ! »**

PENDANT QUE LE CORPS PRÉFECTORAL S'INQUIÈTE DE SON PROCHE AVENIR, IL NE FAIT RIEN POUR SES PERSONNELS DES BUREAUX « ELECTIONS ». Nos collègues sont constamment sollicités sans prise en compte de leurs conditions de travail :

- ⇒ AUCUN CONGÉ PRIS 3 MOIS AVANT LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES
- ⇒ AUCUN RESPECT DU DROIT DU TRAVAIL : pas d'interruption obligatoire entre deux journées de travail le dimanche et lundi des dernières élections, amplitude journalière de plus de 12 heures, semaines de travail de plus de 65 heures, soit bien au-delà des 48 heures de durée maximale hebdomadaire absolue
- ⇒ AUCUNE RÉCUPÉRATION PRÉVUE par l'Administration pour ses personnels
- ⇒ AUCUNE ANTICIPATION DE « RÉSERVES » en amont pour renforcer les équipes des Elections

TOUTES LES ÉQUIPES SONT TOTALEMENT USÉES, NE PEUVENT PLUS RÉCUPÉRER. ELLES RISQUENT DE S'ÉCROULER ET D'AVOIR DES ACCIDENTS DE TRAJET. LA SITUATION EST INTENABLE !

Lors de la FS CSA Ministériel du 12 juin 2024, les représentants FO Préfectures de la FSMI ont alerté le secrétaire général et la DRH MI sur les conditions intolérables de travail de nos collègues des bureaux Elections des préfectures.

AUCUNE RÉACTION DE L'ADMINISTRATION... SURPRENANT ?

Rejoignez-nous



CELLULE COMMUNICATION NATIONALE

FO PRÉFECTURES
ET DES SERVICES
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR